



**COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUILLET 2025**

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	21
" " ayant donné pouvoir	:	03
" " votants	:	24

Date de la convocation : 30 juin 2025

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ ; Mme MARTIN ; M. GRENIER ; Mme DELACROIX ; M. TISSOT ; Mme BENOIT ; Mme DAVID ROUSSEAU ; Mme TBATOU ; M. BONJOUR ; M. CUSENIER ; Mme FILIPPI ; M. VUILLEMOZ ; M. VUILLEMIN, ; Mme GIROD ; M. POUX ; Mme SEKER ; M. BOURNY ; M. CUEVAS ; Mme VERNIER-THIEMARD ; Mme GOBET.

EXCUSÉS : Mme BAILLY donne pouvoir à M. VUILLEMIN ; Mme RIGOULET donne pouvoir à Mme MARTIN ; M. OLIVIER donne pouvoir à Mme GIROD ; Mme ROYET ; Mme ROUSSEL ; Mme DOUARD ; M. BINDA ; M. MIGNOTTE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Victor POUX

Le Conseil municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Guy SAILLARD, Maire.

M. le Maire.- Bonsoir à toutes et à tous. Nous allons débuter le Conseil municipal.

Adoption de l'ordre du jour

M. le Maire.- Vous avez reçu la convocation en temps et en heure, donc je vous demande d'approuver l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mai 2025 adressé le 16 juin 2025

M. le Maire.- Le procès-verbal de la séance du 27 mai 2025 vous a été adressé par mail le 16 juin. Y a-t-il des remarques ? (Néant)

Je considère donc qu'il est adopté à l'unanimité.

Remerciements et communications diverses

M. le Maire.- Nous avons quelques remerciements d'associations suite à l'attribution de subventions.

L'Association Saint-Vincent-de-Paul nous remercie pour l'attribution d'une subvention de 450 euros.

Le secteur USEP de Champagnole nous remercie pour l'aide logistique apportée aux manifestations des élèves des établissements scolaires pour :

- La rencontre endurance ;
- La rencontre danse ;
- Les Jeux du Jura Cycle 1, 2 et 3 ;
- Les Parcours de la Mémoire.

S'agissant des Parcours de la Mémoire : c'était un parcours dans Champagnole, lié à la guerre de 39-45 ; beaucoup d'enfants des écoles primaires sont allés visiter des sites. Par exemple, la Mairie était réquisitionnée par les Allemands pendant la guerre, ainsi que l'Hôtel Ripotot. Ils sont allés sur la ligne de démarcation. Sont-ils allés au Rex ?

M. Laithier.- Oui, ils sont allés dans les sous-sols.

M. le Maire.- Il y a encore les prisons qui avaient été fabriquées en bois par les Allemands où ils mettaient les Champagnolais pour diverses raisons. La prison était dans les caves du Rex et ça existe toujours.

Mme Delacroix.- Nous devrions aller faire une visite.

M. le Maire.- Greffier, notez s'il vous plaît qu'il faut aller faire une visite, sachant que ce n'est pas un lieu drôle.

M. Grenier.- Ils sont également allés à l'entrée de l'abri qui est dans la Londaine.

M. le Maire.- Oui, l'abri qui est vers les aciéries.

M. Grenier.- Ils ne sont pas rentrés.

M. le Maire.- Il y a aussi un abri souterrain.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal

Arrêtés :

- Arrêté du Maire fixant les tarifs de location des salles de l'Oppidum pour 2026
- Arrêté du Maire fixant les tarifs applicables aux usagers de la Base de la Roche

Renonciations au droit de préemption :

- Propriété de Madame MARION Catherine - Section AC n° 102 et 454 - 2 rue du Sauget
- Propriété des Consorts DREZET - Section AL n° 127 - 15 rue Pierre Langue

- Propriété des Consorts MELLI - Section AN n° 43 - 17 rue Léon Blum
- Propriété de Monsieur MACLE Laurent - Section AD n° 319, 320 - 72 avenue Edouard Herriot
- Propriété des Consorts GRESSSET-BOURGEOIS - Section AK n° 56 - 7 rue Etienne Lamy
- Propriété de Madame TENZA-KEARNEY Nikita et Monsieur VACELET Quentin - Section BC n° 246 - 388 rue de Valières
- Propriété de Monsieur et Madame VOYENET Pascal - Section AD n° 575, 579, 672 - 92 rue Maurice Fumey-Badoz
- Propriété de Madame MANGEL Monique - Section AB n° 268, 269, 270 - 71B avenue de la République
- Propriété de Monsieur FORTUNET Jean - Section BE n° 177 - 45 rue Victor Berard
- Propriété de Monsieur GRANDVUILLEMINT Jacky - Section AB n° 283 et 487 - 61 avenue de la République
- Propriété de Madame ROUSSELOT Ophélie - Section AK n° 23, 85, 109, 107 et 148 - 20A rue Paul Cretin
- Propriété de Madame RODRIGUES Charlotte - Section AV n° 98 - 14 rue Ambroise Croizat
- Propriété de Monsieur EL ABDIOUI Fadal Quentin et Madame EL ABDIOUI Imagine - Section BC n° 241 - 1408 rue Gédéon David
- Propriété de Monsieur BELLAGUE Jacques - Section AB n° 468 - 39 avenue de la République
- Propriété des Consorts JACQUEMOT - Section BH n° 28 et 29 - 7 rue Gustave Courbet
- Propriété appartenant à la SCI KLIP - Section AC n° 105 et 567 - 3 rue du Sauget - Lot 1, 4 et 8
- Propriété de Madame LOUCHE Marie-Christine - Section AB n° 365 - 54 rue Maréchal Foch
- Propriété de Monsieur et Madame PERNET Jean et Liliane - Section BD n° 618 et 640 - 2 avenue Paul Verlaine
- Propriété des Consorts PAGET - Section AH n° 356 - 152 rue des Jardiniers
- Propriété de Monsieur BARRILLOT Dylan - Section AB n° 351 - 36 avenue de la République
- Propriété de Monsieur EVRARD Vincent - Section AH n° 52 - 7 rue de Fleurier
- Propriété des Consorts PIGUET - Section AC n° 161, 363, 364 - 4 rue du Chalet
- Propriété des Consorts BOURDIN - Section AV n° 150 - Avenue Voltaire
- Propriété de Monsieur BOUILLIER Mathieu - Section AC n° 118, 330, et 331 - 1 rue Cretin - Lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15

PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ, PERSONNEL ET COMMUNICATION

1. Modification du tableau des effectifs

M. Dussouillez.- Régulièrement en cours d'année, le tableau des effectifs du personnel communal doit être modifié pour tenir compte de l'évolution des carrières des agents et des besoins de la Collectivité dans l'organisation de ses services.

La modification proposée est la suivante :

SERVICE	EMPLOI SUPPRIMÉ	EMPLOI CRÉÉ
VOIRIE MANIFESTATIONS	Adjoint Technique Territorial CDD (35/35 ^{ème}) au 31/08/2025	Adjoint Technique Territorial Titulaire (35/35 ^{ème}) au 01/09/2025

C'est une personne qui a été embauchée au printemps en CDD et qui intègre les services en tant qu'agent titulaire au 1^{er} septembre.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces modifications du tableau des effectifs, selon les conditions et dates susvisées.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Merci.

M. le Maire. - Il s'agit de Monsieur PACCARD, qui est venu ici par mutation de Poligny.

TROISIÈME COMMISSION : AFFAIRES SPORTIVES

2. TransJu'Cyclo 2025 : Attribution de subvention

L'association Trans'Organisation, présidée par Pierre-Albert VANDEL, organise plusieurs évènements sportifs dans le massif jurassien.

En matière de ski nordique, l'épreuve historique est évidemment celle de la « TransJu' », complétée par la TransJu'Jeunes pour les 7-19 ans. Concernant les trails, la TransJu'Trail a lieu au mois de juin sur le secteur des Rousses (5 000 participants cette année).

Dans le cadre de sa diversification et d'un objectif « 4 saisons », l'association a décidé de créer il y a trois ans la TransJu'Cyclo, avec Champagnole comme base. La prochaine édition aura lieu les 6 et 7 septembre 2025.

Le samedi, il est organisé l'épreuve en itinérance sur deux jours, ainsi qu'une course enfant. Le dimanche, plusieurs itinéraires de cyclotourisme sont proposés avec des distances de 70, 110 et 160 kilomètres.

Trans'Organisation s'appuie également sur le savoir-faire de l'Association Cycliste de Champagnole.

Le budget prévisionnel total est de 216 700 euros.

Considérant l'importance de ce nouvel événement et son impact potentiel, il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 euros à Trans'Organisation.

La Commission Affaires sportives réunie le 16 juin dernier a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement de cette subvention dans les conditions susvisées. Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire à signer

toutes les pièces nécessaires.

M. Poux.- Arielle me fait savoir que le Président est très content d'organiser cet évènement à Champagnole. Pour eux, c'est super, parce que Champagnole est au centre du Département, donc il peut diversifier les parcours tous les ans. Ils peuvent aller dans le Doubs, ils peuvent aller un peu partout. Ils sont également très satisfaits du service rendu par la Commune.

M. le Maire.- L'intérêt, c'est la diversification des activités du fait du changement climatique, il ne faut pas se voiler la face. Avant, ils n'avaient que la TransJu'Ski, ils se diversifient maintenant avec le trail, le cyclo, etc.

Pierre-Albert VANDEL, le président, a choisi Champagnole. C'est un homme fort sympathique, fort dévoué. Cela se passe très bien, nous avons d'excellentes relations avec la TransJu. C'est bien qu'ils soient venus chez nous, cela fait vraiment une grosse manifestation.

Ils vont *crescendo* : l'an dernier, c'était 1 300 participants, ils comptent monter à 1 500. Ils augmentent d'environ 200, ils ne veulent pas aller trop vite non plus afin de ne pas être submergés par l'évènement. Cette année, ils comptent sur 1 500 personnes qui viendront sur Champagnole, 1 500 personnes qui courront, qui font la course, parce qu'il faut savoir que cela fini au sprint, ils ne s'amusent pas. À l'arrivée, les premiers arrivent fort. Il y a un classement, ce n'est pas qu'une randonnée, il y a de la course.

Il y a donc non seulement ces 1 500 coureurs et randonneurs qui viennent, mais aussi tous les gens qui viennent avec. Sur un week-end, cela amène beaucoup de monde sur le secteur.

M. Tissot.- Il y a aussi l'itinérant sur deux jours. C'est limité à 170, mais c'est déjà complet depuis deux mois. Le samedi, ils font 210 kilomètres, mais ils montent dans le Haut-Jura, sur Prémanon.

M. Bonjour.- Leur manifestation fonctionne bien.

M. Poux.- Y a-t-il des personnes contre, des abstentions ? Merci pour eux.

M. le Maire.- Merci à vous et merci pour eux.

3. Tour de France : Information

M. le Maire.- Samedi 26 juillet, la 20^e et avant-dernière étape du Tour de France 2025 passera à nouveau à Champagnole. L'étape de 184 kilomètres partira de Nantua pour arriver à Pontarlier.

Laurent va donc nous donner quelques explications sur les horaires, l'itinéraire dans Champagnole, etc.

M. Laithier.- L'épreuve 2025 a commencé ce week-end à Lille et est arrivée ce soir en Normandie pour rejoindre ensuite la Bretagne, notamment Mur-de-Bretagne, où le Jurassien Alexis VUILLEMOZ a gagné l'étape en 2015. Elle fera un petit tour dans le centre de la France, une étape en Auvergne, la Haute-Garonne et les Pyrénées, avant de rejoindre l'Hérault, le Mont Ventoux et la Vallée du Rhône. Il y a seulement deux étapes alpines cette année, avec de belles arrivées à Courchevel et La Plagne. Après les Alpes, l'Ain, le Jura et le Doubs feront l'objet de cette avant-dernière étape avant l'arrivée sur les Champs-Élysées. L'année dernière, c'était à

Nice en raison des Jeux olympiques ; cette année, c'est le retour sur les Champs. Il y a donc trois semaines de course avec 3 300 kilomètres et 58 000 mètres de dénivelé positif.

Le profil de cette étape Nantua-Pontarlier est le suivant : 184 kilomètres avec quatre cotes et une altitude qui se situe essentiellement entre 600 et 800 mètres, même s'il y a un creux vers Saint-Claude et un autre vers Salins.

Le départ se fait à Nantua. Au bout de 20 kilomètres, les coureurs quitteront déjà le département de l'Ain pour arriver dans le Jura, monter le col de la Croix de Serra, redescendre sur Saint-Claude, remonter Château-des-Prés, passer par le lac de l'Abbaye, Chaux-du-Dombief, le lac d'Ilay, Le Frasnois, ce qui promet de belles images, puis Chaux-des-Crotenay. Ils rejoignent la RN5 au Pont-de-la-Chaux, redescendent direction Champagnole, quittent la RN5 pour traverser toute la commune de Cize, puis traversent Champagnole. Ils reprennent la RN5 à l'échangeur Nord sur un kilomètre pour de nouveau sortir à Gratteroche, Le Pasquier, Pont-d'Héry. Arrivés à l'entrée de Salins, ils vont tout de suite à droite sur la Côte de Thésy, qui a déjà servi ces dernières années, puis vers l'est, tout le premier plateau, en passant notamment par les villages qui surplombent la Loue. Ils rejoignent ensuite Pontarlier pour une arrivée vers la gare.

Sur les 184 kilomètres, il y en a 20 dans l'Ain, 100 dans le Jura – c'est donc l'essentiel – et une cinquantaine dans le Doubs, où aura lieu l'arrivée.

En ce qui concerne les horaires, ils partiront à midi de Nantua, mais allons tout de suite à Champagnole, parce que c'est ce qui nous intéresse : la caravane sera là à partir de 12 heures 30 pour une durée d'une demi-heure, les coureurs vers 14 heures 17, 14 heures 29 selon la rapidité de la course.

L'itinéraire est complètement privatisé pendant environ trois heures et demie, soit de 11 heures 30 à 15 heures environ.

Ils traverseront toute la commune de Cize, passeront devant l'hôpital, où il est prévu que les résidents de la maison de retraite assistent au passage. Ils descendront à 50 km/h ou plus la rue Paul Cretin, virage à angle droit vers l'ancien Hôtel du Parc, remontée de Belle-frise. Ils passeront devant l'école du Boulevard, puis seront progressivement resserrés sur une seule voie à gauche. Il y aura donc des séparateurs de voie. Ils emprunteront le rond-point de la Fontaine Blanche seulement sur la gauche, puis la grand-rue en sens inverse de la circulation, comme il y a deux ans, avec notre couloir de barrière calé sur la largeur la plus étroite, comme nous le faisons depuis de nombreuses années. En effet, sur les 10 dernières éditions, c'est-à-dire depuis 2016, ce sera le septième passage à Champagnole. Ils passeront ensuite rue Baronne Delort, rond-point Archaos, rue Stephen Pichon, puis rejoindront la RN5 à l'échangeur nord, mais ne tourneront pas comme les voitures, ils iront tout droit. Enfin, ils passeront à Gratteroche, Le Pasquier, etc.

S'agissant de nos animations, il n'y aura pas deux lieux comme nous le faisions quelquefois sur la place de la Mairie et au parc de Belle-Frise. Nous misons sur la canicule, donc toutes nos animations seront concentrées au parc de Belle-Frise de 12 heures à 18 heures avec des jeux pour toute la famille, parce qu'on vient au Tour en famille, on y reste des heures, on y vient pour la caravane, on y mange. Il y a donc des jeux pour tout le monde, un écran géant avec retransmission de toute l'étape jusqu'à l'arrivée à Pontarlier, snack et buvette tenus par l'Association de Chasse, qui offrira également le soir à 19 heures un concert au parc de Belle-Frise.

Il n'y aura qu'un stand en plus par un des sponsors du Tour sur la place de la Mairie, parce que nous aurons malgré tout du public à cet endroit, c'est le stand de la Banane de Guadeloupe et de Martinique. Parmi les sponsors du Tour, nous aurons également le stand de la

Vache Qui Rit, mais qui sera sur Belle-Frise.

Mme Delacroix.- Il n'y aura donc pas du tout de buvette sur la place de la Mairie, c'est cela ?

M. Laithier.- Il y a la guinguette, mais pas d'autre buvette.

M. le Maire.- Les installations festives de la Ville sont à Belle-Frise, parce que cela tombe un samedi et que nous faisons généralement un « samedi au parc » le dernier samedi de juillet et les deux premiers d'août. C'était prévu un samedi au parc ce jour-là, donc nous ne changeons rien, nous faisons notre samedi au parc. Il y aura beaucoup de monde à Belle-Frise, ce sera bien avec le concert du soir de Pair Larbour, un groupe champagnolais qui fait des reprises de rock et de chanson française.

M. Laithier.- Le stationnement sera interdit le long de l'itinéraire. C'est surtout important dans la grand-rue avec un couloir de barrière. La fermeture de la rue sera ici d'amplitude plus large que de 11 heures 30 à 15 heures sur le reste de l'itinéraire, parce que nous installons les barrières à 5 heures du matin, puis la circulation est rouverte un moment et ensuite fermée pendant trois heures et demie. À 15 heures, une fois que le passage est fait, la rue reste fermée, parce que nous devons tout démonter. Nous rouvrons donc la circulation dans la grand-rue vers 17 heures.

M. Dussouillez.- À quelle heure ferme la grand-rue ? Le département du Jura fait une caravane, mais une heure avant la fermeture officielle des routes. Nous sommes en sens inverse avenue de la République, donc si elle n'est pas fermée...

M. Laithier.- Il faut que nous voyions cela.

M. le Maire.- Oui, il faut voir comment ils pourraient passer, mais pour tout ce qui est lié à la course, nous allons nous arranger.

M. Laithier.- Un sens inverse quand la route n'est pas encore privatisée, c'est un souci.

M. le Maire.- Nous verrons cela pour la caravane du département du Jura.

C'est donc la septième fois en 10 ans que le Tour de France vient chez nous. Nous allons finir par battre la commune de Pau, qui le reçoit quasiment tous les ans – ils l'ont encore cette année –, mais au niveau des passages, on commence à nous envier sérieusement. Nous ne dirons pas qui.

Souvenez-vous, cinq ans en arrière, c'était l'arrivée d'étape Bourg-en-Bresse-Champagnole, ce n'est pas si vieux. C'était en septembre à cause du Covid, mais il avait fait beau.

Nous avons donc la chance d'avoir le Tour de France, sachant que nous avons eu le départ du Tour de France Femmes l'an dernier, c'était bien aussi.

M. Laithier.- Nous venons de recevoir un mail, nous avons déjà reçu deux fois ces dernières années Donnons des Elles au Vélo avec des cyclistes féminines, qui font l'ensemble du Tour de France, mais la veille. Elles feront donc l'étape le vendredi 25 juillet, avec la pause à l'Oppidum le vendredi.

M. le Maire.- Cette association avait été initiatrice de la relance du Tour de France féminin, nous les avions reçues aux Louataux. Il y avait au moins 400 personnes pour les recevoir en 2020, elles avaient été surprises qu'il y ait autant de monde. Elles avaient été accompagnées

par les cyclistes locaux, elles avaient encore la force de danser au milieu de la route. J'avais fait le *speaker* officiel. C'était un bon moment, elles étaient vraiment contentes d'être reçues de cette façon. C'était la même ligne d'arrivée que l'étape. Cette année, elles font escale à l'Oppidum pour casser la croûte, comme elles l'ont fait il y a deux ans.

Nous avons donc un nouveau Tour de France cette année, le décompte est reparti. Avez-vous des questions quant à cette journée ? Ce sont toujours des journées très festives et qui attirent beaucoup de monde sur Champagnole.

M. Laithier.- Le marché ne pourra pas avoir lieu, parce que les personnes qui viennent et les camions seront coincés pour repartir.

M. Tissot.- Est-il déplacé ou annulé ?

M. le Maire.- Nous l'annulons.

M. Laithier.- Oui, parce que nous ne pouvons pas le déplacer.

M. le Maire.- La ville de Champagnole se retrouve coupée en deux par l'itinéraire, donc l'itinéraire de toute la grand-rue et de la montée direction Sanijura est bloqué à partir de 11 heures du matin : on ne peut ni l'emprunter ni le traverser, parce que c'est une « bulle glissante » de trois heures. Non seulement les personnes qui seront au marché ne pourraient pas rentrer chez elles, mais les camions ne le pourraient pas non plus, il faudrait qu'ils attendent 15 heures. Il a donc été décidé de ne pas faire le marché le samedi matin, c'est la décision la plus sage que nous pouvions prendre.

C'est une belle étape et qui peut faire des surprises, parce que le Jura est toujours apprécié par le fait qu'il n'ait pas énormément de cols, mais ça grimpe, ça descend, ça n'arrête pas.

Il y a donc de grosses animations sur Belle-Frise : nous aurons un grand écran, nous pourrons manger et nous restaurer sur Belle-Frise

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Clément n'est plus représentant des Départements de France au niveau du Tour de France, mais nous avons tout de même conservé quelques relations avec ces braves gens qui organisent le Tour, qui sont toujours fort sympathiques.

M. Laithier.- Au niveau de la presse, si vous refaites un article d'ici le 26 juillet, vous pourrez récupérer tous les éléments auprès du service Communication.

M. le Maire.- Je ne sais pas si vous avez vu à la télévision il y a deux ou trois jours une émission sur le Tour de France, elle montrait Thévenet en 1975 quand il avait gagné. L'émission parlait de l'engouement qu'il y avait et qu'il y a toujours autour du Tour de France. Les 2CV Cochonou, c'est une institution sur le Tour de France qui a davantage de succès que les coureurs auprès du grand public, tout comme le maillot jaune, que tout le monde veut voir passer. Je crois qu'il a été institué dans les années 30.

C'est toujours pareil, il y a toujours autant d'engouement autour de cette manifestation. C'est la troisième manifestation au monde la plus retransmise après les Jeux olympiques et la Coupe du monde de foot, mais c'est la plus grande qui est gratuite, c'est une manifestation mondiale gratuite. Cela fera sûrement un afflux de personnes sur Champagnole, parce qu'elles savent qu'elles seront bien reçues et qu'il y aura tout pour passer une bonne journée.

Merci, Laurent, pour toutes ces informations.

QUATRIÈME COMMISSION : URBANISME, TRAVAUX ET HABITAT

4. Travaux rue de Bazinet : Plan de financement et présentation du projet

Des travaux d'aménagement et de réfection de la rue Bazinet ont été programmés et budgétés sur 2025. Cette voirie, desservant presque uniquement des entreprises, a été intégrée dans les voiries d'intérêt communautaire.

La Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura est maître d'ouvrage de l'opération et la commune de Champagnole assure la maîtrise d'œuvre, elle est donc en charge de la conception et de la réalisation des travaux. À ce titre, une convention doit être établie entre les deux collectivités définissant les missions de chacune, les délais, les modalités d'exercices, les dispositions financières. Cette convention a été l'objet d'une délibération le 10 avril 2025.

Il convient à présent de déterminer la participation de la Commune à ces travaux qui interviendra sous la forme d'un fonds de concours à hauteur de 30 % du montant HT des travaux qui sont estimés à 570 000 euros HT, soit une participation de 171 000 euros.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Commune de Champagnole (fonds de concours 30 %)	171000,00 €
Communauté de Communes	399000,00 €
TOTAL	570000,00 €

Ce montant sera actualisé en fonction du montant exact de l'opération et un plan de financement définitif sera établi à l'automne.

Les crédits nécessaires figurent au budget primitif 2025.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ce projet ainsi que le plan de financement présenté, d'approuver le versement d'un fonds de concours à la communauté de communes selon le montant susvisé et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

M. le Maire.- Il s'agit de délibérer sur le plan de financement prévisionnel, sachant que les marchés sont en train d'être examinés. L'appel d'offres est terminé depuis une bonne semaine, toutes les offres sont à l'étude. Nous n'allons donc pas délibérer sur les offres, mais sur l'estimation.

Nous avons un accord avec la Communauté de Communes. La rue Bazinet étant une voie d'intérêt communautaire, la réfection est à la charge de la Communauté de Communes à 70 % et de la Commune à 30 % via un fonds de concours.

Nous avions conventionné avec la Communauté de Communes, c'est la commune de

Champagnole qui est maître d'œuvre, donc qui a réalisé le projet avec Olivier SANCERNE et Flavien DELFAU. Nous avons déterminé les hauteurs de fondation, etc. C'est une route visitée par beaucoup de poids lourds, parce que le GPS poids lourds y envoie ceux qui viennent de Pontarlier et qui vont sur Dijon, Besançon ou je ne sais où, ce qui est un petit problème. Je préférerais que les GPS fassent passer sur la déviation, mais c'est ainsi.

C'est un budget de 570 000 euros HT, ce qui n'est pas rien, parce qu'il faut refaire la fondation – vous verrez les profils en travers tout à l'heure. La Communauté de Communes va financer à hauteur de 390 000 euros et nous de 171 000 euros. Il faut donc délibérer sur ces montants, sachant qu'il s'agit des montants de l'estimation et que je ne connais pas les montants du résultat d'appel d'offres. Ce sera actualisé en fonction du montant exact de l'opération. Un plan de financement définitif sera établi à l'automne et nous redélibérerons.

Nous allons vous présenter le dossier. Normalement, il eut été préférable que ce soit la Communauté de Communes qui présente le projet en premier, mais puisque notre Conseil municipal est aujourd'hui et que la Communauté de Communes se réunit jeudi prochain, cela posait des problèmes d'agenda. Le Président a donc accepté que nous présentions le projet en premier à la ville de Champagnole.

Côté avenue de Lattre de Tassigny, nous allons élargir le carrefour afin d'avoir deux voies quand on vient de Bazinet, où il y a des embouteillages parce que les personnes qui vont sur la gauche doivent couper la route et bloquent donc les voitures qui arrivent de Bazinet pour aller dans la direction du centre-ville. Nous allons l'élargir, parce que nous avons de la place, aussi bien d'un côté que de l'autre, sur le domaine privé communal. Nous élargissons ce carrefour, ce qui assouplira aussi la giration dans le centre de Tassigny pour aller sur Bazinet, avec un passage pour piétons et cyclistes qui sera large. Il faut savoir que nous ne pouvons pas amener les cyclistes trop près du passage à niveau parce que la SNCF refuse qu'il y ait une bande cyclable au niveau du passage à niveau. Sachez qu'entre les deux barrières SNCF, ils sont chez eux, y compris la route. Ils ne l'entretiennent pas, mais c'est leur domaine, ils ont tout pouvoir dessus.

Nous avons donc la chaussée et une bande cyclable de 3 mètres de large, qui était prévue, puisque nous avions conservé une bande de 4 mètres tout du long. Nous aurons une bande pour cycles et piétons qui va jusqu'au rond-point au bout, avec quelques points de verdure, quelques arbres qui seront plantés si c'est possible, mais cela peut être un peu compliqué. Tout dépend de ce qu'il y aura dessous, parce que lorsqu'il y a des réseaux en dessous, c'est très compliqué.

M. Grenier.- Pour aller à L'Écorce & Le Noyau, les voitures franchiront la bande ?

M. le Maire.- Bien sûr, on a le droit de franchir une bande. Vous avez l'entrée de L'Écorce & Le Noyau et il y aura aussi une entrée-sortie pour l'entreprise Regard. Nous vous montrerons le détail du profil en travers. Ce sera une chaussée de 7 mètres de large, relativement large du fait de la circulation des poids lourds, avec une bande pour cycles et piétons de 3 mètres de large. Nous avions conservé une bonne emprise.

Vous avez vu vers l'espace Mont Rivel. Keystone a racheté la propriété de Monsieur BOUILLERET. J'ai vu qu'ils rasaien la maison, Keystone va faire des cellules. Je ne sais pas encore ce qu'il y aura dedans, mais il y a plusieurs pistes, sachant que j'ai interdit que ce soit des magasins liés avec le centre-ville. Ça va être compliqué parce qu'il va y avoir non seulement le projet Keystone, mais il y a aussi Varnet, qui recule avec ses camions (semi-remorques) pour charger sur la route. Il y a donc tout un planning qui va être réalisé. Nous nous sommes penchés sur la question assez tôt en amont, nous avons fait une réunion avec tous les industriels de la rue afin de voir comment les gêner le moins possible. Nous allons sûrement agir par tronçon. C'est la Communauté de Communes qui vous donnera le plan, parce que cela n'a pas

encore été présenté aux élus communautaires.

Ce planning va être assez serré et tendu, mais nous avons plusieurs routes, donc nous pouvons agir par tronçon. Nous pouvons par exemple faire un tronçon entre la rue René Cassin et le carrefour de Lattre de Tassigny, donc échapper tous les véhicules par René Cassin. La sortie de Bugada est sur René Cassin, ils peuvent ressortir par la voie qui mène à Super U. Nous allons nous arranger comme cela. Les entrées chez les vétérinaires sont prévues également.

Nous allons également mettre un rétrécissement à 3,50 mètres, parce que cela va être une ligne droite importante de 300 ou 400 mètres où il n'y a pas seulement des camions qui passent, mais aussi des voitures. Nous allons donc mettre un rétrécissement là où nous pouvons le faire, parce que c'est compliqué, il y a des entrées tout le long. Il n'y a pas 36 solutions pour faire ralentir les véhicules, parce que mettre un panneau 30 km/h dans une ligne droite, cela ne sert strictement à rien, d'autant plus que ce ne sont pas forcément des Hollandais qui passent avec des caravanes, ce sont plutôt des Champagnolais qui connaissent et qui ne veulent pas regarder les panneaux. Donc il y aura un rétrécissement.

M. Grenier. - Les véhicules se croisent-ils quand même ?

M. le Maire. - Ils ne se croisent pas à 3,50 mètres, il faut mettre un système prioritaire. Je vous rappelle que cela ne va pas bouchonner non plus, parce que quand vous entrez dans Poligny, sur l'ancienne RN5, il y a beaucoup plus de passage que dans la rue Léon et Georges Bazinet. Il m'est déjà arrivé d'attendre 10 secondes pour passer. On ne risque pas le bouchon, parce que la circulation rue Bazinet doit représenter un quart ou un tiers par rapport à la RN5 à Poligny, donc il n'y a aucun risque de bouchon.

En arrivant devant Le Moulin, il y aura un léger rétrécissement de la largeur de notre bande cyclable afin de conserver du stationnement relativement large de 2,80 mètres, parce qu'il y a aussi des camions qui s'arrêtent. C'est un souhait, nous sommes là aussi pour écouter les industriels et les commerçants du coin. Ce sera donc utilisable par les camions et par les voitures, même si quand on va acheter son pain au Moulin, on peut très bien se garer sur le parking, puisqu'il y en a un prévu à cet effet. Ce sera plutôt pour les camions, raison pour laquelle la bande de stationnement fera 2,80 mètres de large.

On arrive ensuite chez CSTI et La Détente, où il n'y aura plus du tout... Ils le savaient, je les ai prévenus quand ils ont construit. Je devais être adjoint à l'Urbanisme, j'avais rencontré les gens de CSTI et je leur avais dit : « Attention, vous vous rapprochez à la limite, mais plus tard, il y aura une bande cyclable ». Elle va descendre à 2,80 mètres, nous allons perdre 20 centimètres, ce qui n'est pas catastrophique, et il n'y aura plus de terrain devant. Nous réussissons à remettre du stationnement le long de la route, nous faisons la bande cyclable contre le bâtiment afin que les cyclistes qui passeraient à ce moment-là... C'est toujours le problème des chauffeurs qui descendent et qui ouvrent les portières.

Mme Filippi. - Cyclistes et piétons ?

M. le Maire. - Oui, cycles et piétons.

Nous passons donc d'une largeur de 4 mètres à 2,80 mètres, puis nous repassons à 4 mètres. Il faudra ensuite voir pour faire une continuité à cette piste plus tard, mais pour l'instant, nous sommes vraiment sur cette section de Bazinet.

S'agissant du profil en travers type, nous sommes dans le sens du rond-point pour aller dans la direction de l'avenue de Lattre de Tassigny. Sur la gauche, vous aurez un petit trottoir le

long de chez Bugada, qui sera à largueur variable, parce que ce n'est pas forcément tout droit. Vous avez les sept mètres de voirie, nous allons décaisser à 80 centimètres pour enlever en surface ce qui est à peu près dur. Dessous, nous n'avons pas un corps de chaussée correct, c'est-à-dire la fondation. C'était un peu mon métier jadis, raison pour laquelle j'ai coopéré à cette affaire. Nous allons mettre 40 centimètres de 0/80, du concassé. Du 0/80, cela signifie que les cailloux vont de 0 à 8 centimètres. Ensuite, nous aurons un 0/31,5 sur 20 centimètres, puis une grave-bitume en deux couches, deux fois 6 centimètres. Une grave-bitume, c'est un enrobé qui, au lieu d'être à 6 %, est à 4 % de bitume, en 0/20 ou en 0/14. C'est ce qui encaisse le plus les déformations, puisqu'avec moins de bitume, il n'y a pas de problème de fluage, d'autant plus que cela peut bouger avec les fortes chaleurs. C'est toujours ce type d'enrobé sur les chaussées autoroutières pour les poids lourds. À la fin, nous avons un enrobé porphyre.

La grave-bitume, c'est du calcaire GB3 0/14, et au-dessus, nous mettons un enrobé porphyre. Nous mettons du porphyre ou du granit, mais nous avons plutôt accès à des porphyres dans la région. Le calcaire s'use alors que le porphyre est un matériau utilisé en couche de roulement parce qu'il ne s'use pas. Autrement, un calcaire s'use, s'arrondit, et lorsqu'il pleut, c'est glissant, ce qui n'est pas le cas du porphyre.

En ce qui concerne la voie verte, qui fera 3 mètres de large, voire même 4 mètres au bout, comme nous n'avons pas de camions, sauf sur les entrées comme chez Varnet, nous mettons 15 centimètres de concassé 0/31,5 et un enroché calcaire. Ici, nous pouvons mettre du calcaire parce qu'il ne s'use pas. En effet, ce ne sont pas les pneus de vélos qui vont user beaucoup les cailloux, mais les pneus de camions et de voitures. Autrement, nous avons une largeur variable.

Voilà comment sera structurée cette route.

Nous aurons également une largeur variable en terre sur le long restant, c'est du terrain communal en arrivant au carrefour depuis Bazinet. Nous aurons aussi une largeur plus ou moins variable parce qu'il faut respecter des rayons de giration pour les virages et que les véhicules arrêtés, par exemple les semi-remorques, ont besoin d'un rayon de giration moins important pour prendre leur virage. Lorsqu'ils arrivent depuis de Lattro de Tassigny, ils n'arrivent pas très vite, il faut tourner, mais à partir du moment où ils ne sont pas arrivés, il faut davantage de largeur de route. C'est pour cela que la voirie est plus large de ce côté que de l'autre, où ils s'arrêtent carrément pour repartir. C'est la même structure de chaussée.

Après, vous avez l'îlot central avec la traversée du passage pour piétons et cycles, puis nous retombons sur la deuxième voie. Elle était moins large, mais tout dépend aussi de l'endroit où est fait le profil en travers. Si jamais c'était à l'endroit juste avant le carrefour avec Tassigny, les voiries allaient être beaucoup plus larges. Ensuite, nous retombons sur notre voie verte et notre accotement à largeur variable.

Nous aurons une bordure côté trottoir à largeur variable avec un demi-caniveau qui vient en appui contre la bordure afin de créer un fil d'eau pour ramener l'eau. L'eau qui vient du trottoir va dans le caniveau. Vous avez vu que la route est en toit à 2,5 % afin d'envoyer l'eau de chaque côté. Une route a toujours au moins 2 centimètres – nous sommes à 2,5 – de pente en travers et au minimum un centimètre en long, c'est-à-dire que ce n'est jamais complètement plat, cela afin d'évacuer l'eau.

De l'autre côté, nous avons un caniveau CC, un caniveau double de 40 centimètres pour évacuer l'eau, qui viendra aussi bien de la route que du stationnement, et ensuite une bordure T pour arrêter la limite du stationnement, avec la voie verte qui sera légèrement dessus. Nous sommes obligés de respecter certains seuils, donc nous serons plutôt devant CSTI.

Avez-vous des questions ?

M. Vuillermoz.- La séparation entre la piste cyclable et la route sera-t-elle du même genre que sur l'avenue Jean Jaurès ?

M. le Maire.- Ce sera un séparateur de voie, une bordure large, mais je ne sais plus laquelle c'est là-bas.

M. Grenier.- Cela paraît plus haut.

M. le Maire.- C'est une bordure assez haute. Les deux chaussées sont au même niveau avec une bordure entre les deux pour bien séparer. C'est devant CSTI où la piste sera plus haute parce que c'est du stationnement, donc c'est différent, mais il faut aussi raccorder les seuils, c'est-à-dire qu'il ne faut pas mettre des seuils épouvantables, sans quoi il faudra faire une marche. Autant que faire se peut, la voie verte sera au même niveau d'altitude que la voirie, avec une bordure importante au milieu. Cela s'appelle un séparateur de voie.

M. Vuillermoz.- Pour ma culture personnelle, le concassé que vous mettez, les cailloux, ce sont des couches ? Comment cela se passe ?

M. le Maire.- En une seule couche, parce que 40 centimètres, cela se compacte. Avec les engins de compactage actuels, ce n'est plus un problème. Nous mettons le 0/80, qui est concassé, puis le 0/20, qui est compacté, et ensuite ce que nous appelons une couche d'imprégnation sur le bitume avec du caillou, comme un goudronnage, comme un enduit qui va descendre un peu dans les cailloux. Cela permet de faire une liaison entre la grave-bitume au-dessus et de descendre un peu dans le 0/31,5, cela fait une liaison entre les deux. Entre chaque couche de noir, il y a ce que l'on appelle une couche d'accrochage afin que la couche que l'on remet colle à celle du dessous. C'est technique de faire une route, mais il ne faut pas que je vous dise tout, il faut que je garde ce savoir pour moi.

M. Cuevas.- Au niveau planning, quand est-ce prévu ?

M. le Maire.- Nous allons attribuer la semaine prochaine, donc je ne sais pas pour l'instant. Nous voulions que le secteur de chez Varnet se fasse pendant les vacances de chez Varnet autant que faire se peut. Nous avons vu les représentants de chez Varnet, où cela va être le plus compliqué, mais ils peuvent aussi s'arranger pour nous permettre de terrasser s'ils sont prévenus suffisamment tôt. C'est leur approvisionnement qui est problématique, mais ils peuvent stocker, avoir un gros approvisionnement. Ce sont de petits camions, parce qu'ils ne partent pas avec des semi-remorques. Nous allons donc nous arranger avec Varnet pour planifier, mais il y a des chances pour que cela se fasse cet automne, parce que les entreprises de travaux publics prennent aussi des vacances en été. Nous vous donnerons les dates exactes, mais je ne les connais pas et je ne veux pas vous dire une bêtise.

M. Laithier.- Cela devrait aller de fin août à novembre.

M. le Maire.- Nous aurions préféré que cela se fasse courant août, mais les boîtes de TP sont fermées. Eh oui, vous savez bien que la France s'arrête du 20 juillet au 20 août, sauf les sapeurs-pompiers.

Posez des questions si vous voulez, qu'elles soient techniques ou pas.

M. Dussouillez.- Qu'en est-il de l'éclairage ?

M. le Maire. Il y a de l'éclairage, mais je ne crois pas que nous soyons en LED là-bas. De toute façon, si jamais ce n'est pas fait, ce ne sera que de l'éclairage LED.

Je précise que nous n'enterrons pas les fils électriques.

Il nous faut donc délibérer sur le financement – nous n'avons pas à délibérer sur les travaux – à savoir 570 000 euros, avec 399 000 euros pour la Communauté de Communes et un fonds de concours de 30 % pour la Commune de 171 000 euros, sachant que les chiffres exacts seront redélibérés plus tard.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci bien.

5. Réhabilitation de la Cité Javel : Avenant n° 3 au marché de travaux

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Cité Javel, des incohérences structurelles ont été découvertes lors des travaux de démolition réalisés par l'entreprise Bugada en charge du lot 2 Démolition/Maçonnerie.

En effet, les éléments porteurs et structurels du bâtiment ont révélé des faiblesses (poteaux sans fondations, poutres porteuses dans le sens de la longueur du bâtiment présentant un fléchissement important, linteaux de fenêtre fissurés) qui ont conduit à la reprise des plans de la structure afin de procéder à des renforcements.

Deux avenants ont été réalisés, un premier qui concernait le renfort de la structure porteuse (poteaux, fondations) et un deuxième qui concernait le renforcement des planchers et ont porté le marché à un montant de 269 304,65 euros HT.

Il est à présent nécessaire de pallier aux défauts importants de planéité du plancher (jusqu'à 12 cm) qui ne permettent pas l'application d'un simple ragréage comme prévu initialement et obligent à la mise en œuvre de chapes allégées sur l'ensemble du 1er étage ainsi que sur une partie du 2e étage, et une chape classique au rez-de-chaussée, le désamianteur ayant été obligé d'enlever une partie de la chape maigre existante qui est partie avec le carrelage amianté. Il est également nécessaire de reprendre les éléments de plancher bois trop abimé au niveau du pignon sud. L'entreprise Bugada a chiffré ces modifications, c'est l'objet de l'avenant présenté.

Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 79 977,56 euros HT, soit une augmentation de 29,7 %.

Ces travaux sont indispensables et ne pouvaient être identifiés avant, le site étant occupé. Ils ne peuvent être réalisés que par l'entreprise titulaire du lot Maçonnerie pour d'évidentes raisons techniques. Un avenant au marché du lot n° 2 doit être conclu en vertu des articles R.2194-2 et R. 2194-3 du Code la Commande publique.

Le nouveau montant du marché du lot n° 2 sera alors de 349 282,21 euros HT. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, article 2313.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cet avenant au marché avec l'entreprise Bugada selon les conditions énoncées ; vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

M. le Maire.- Nous vous avions montré les surprises que nous avions eues, nous vous avions montré les photos des poutres pourries. Actuellement, il y a de gros IPN, de gros bouts de ferraille en forme de I qui sont extrêmement résistants à la flexion. Bugada va donc réinstaller pour soutenir de vieilles poutres mises dans le sens de la longueur et qui sont pourries sur les bouts, il faut tout consolider ; des endroits étaient vraiment en très mauvais état, ce dont nous ne pouvions douter.

Les IPN, c'était dans le précédent avenant. Maintenant que nous avons démonté et que nous savons commencer cela se goupille, nous avons une flèche sur les arbres qui soutiennent toute la structure, sachant que nous n'allons pas remonter des planchers comme cela, nous allons les refaire horizontaux.

Vous avez le détail. Entre nous, heureusement que nous sommes bien subventionnés pour ce chantier.

Mme Delacroix.- À combien s'élève la totalité du projet ?

Reste correcte

M. le Maire.- Nous étions à peu près à 1,3 million TTC, nous avons 79 9777 euros en plus. Nous avons de gros montants, notamment 21 000 euros pour les travaux complémentaires sur poteaux métalliques, le renforcement pour les passages des poutres bois. Nous allons faire des poteaux coulissants pour traverser les poutres et mettre en place des équerres métalliques.

S'agissant du ragréage, des renforts métalliques vont être mis en place. Il faut mettre une chape allégée afin de redresser, puis une chape classique dessous.

Initialement, nous étions subventionnés à 50 % par le Fonds Vert, mais nous avons eu une petite subvention du Conseil départemental, heureusement. C'est une opération dont nous ne pensions pas en avoir pour autant, sachant que les gens qui occuperont les lieux après payeront des loyers, donc l'opération reste correcte.

Ce sont de gros IPN et du ragréage, ce qui nous fait un avenant de 79 977,56 euros HT, soit 95 373,07 euros, mais je vous passe les petites sommes, je ne parle que des plus grosses, qui représentent 80 %. Normalement, ce sont les dernières surprises, sachant que ce sont des choses que nous avons découvertes après.

Mme Martin.- Avec les techniques modernes, des caméras techniques ou autres – je n'y connais absolument rien –, n'y avait-il pas moyen d'anticiper un peu mieux ?

M. le Maire.- Non, parce que tu as un faux plafond, un plafond, et dessus, tu as un plancher, et c'est fracassé entre les deux.

Mme Martin.- Parce que c'est tout de même grave...

M. le Maire.- De toute façon, tu aurais payé pareil si nous l'avions su avant. Nous aurions été subventionnés sur cela, puisqu'il n'y a pas de subvention sur les plus-values.

Mme Martin.- Avec les techniques modernes, c'est bizarre que...

M. le Maire.- Non, cela n'existe pas. Il faut démontrer, nous ne pouvions pas le deviner. Vous savez, au XXI^e siècle, on n'a pas encore tout inventé, tant s'en faut, et s'il faut mettre

300 000 euros de radios dans le bâtiment, je ne sais pas si cela vaut le coup. C'est l'ingénieur en béton armé qui donne les solutions techniques, nous ne pouvons pas passer à côté, donc s'il vous plaît, votez...

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci à vous.

6. Convention de servitude avec Enedis

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés doivent emprunter une parcelle de la commune de Champagnole.

Il est nécessaire de signer une convention avec Enedis pour autoriser le passage de câbles souterrains sur l'emprise de la parcelle AX n° 90.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'établissement de cette convention de servitude avec Enedis. Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

M. le Maire.- J'ai eu le Directeur régional d'Enedis au téléphone pas plus tard qu'à midi, mais pour un autre sujet. En l'occurrence, quand ils passent un câble sur une de nos parcelles, il faut leur donner une autorisation de passage.

À côté de cette parcelle, c'est le gros poste électrique à la sortie de Champagnole, après Sanijura, sur la droite, ce sont les parcelles 112 et 18. Ensuite, la parcelle 90 nous appartient. Ils ont un câble qui passe dessus, qui arrive du Mont Rivel et qui part ensuite sur la parcelle 59.

M. Laithier.- Seulement sur quelques mètres.

M. le Maire.- C'est jusqu'en J13, 14, 15, ce sont trois ou quatre souterrains existants qui arrivent de je ne sais où. Ils abandonnent un câble souterrain qui rentre sur leur parcelle et qui va partir – il y a trois câbles souterrains à poser – de J13 à la limite de parcelle, qui est juste à côté. Ils sont donc sur une autre parcelle. Nous leur donnons l'autorisation uniquement pour ce petit bout, qui fait quelques mètres, ce n'est rien du tout.

Ils nous demandent l'autorisation, nous sommes tenus de la leur donner. Il serait malvenu de ne pas le faire. Nous n'avons refusé l'autorisation qu'une fois, c'était pour Croténa.

Cela ne prête pas beaucoup à discussion. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

CINQUIÈME COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES

7. Attribution de subvention

Mme Delacroix.- L'association Champa Solidarity a déposé un dossier de demande de subvention concernant l'organisation du week-end festif Champa Land des 14 et 15 juin 2025.

Plusieurs élus se sont rendus sur place et ont constaté l'excellente organisation de la manifestation, avec de nombreuses animations, des bénévoles très impliqués et un important public.

C'est un week-end où il faisait très chaud, c'était à la salle Jean Galfione. Je me suis demandé comment ils pouvaient tenir dans cette salle, mais il y avait un système de courant d'air.

Le budget de cette manifestation est de 9 930 euros.

La commission réunie le 26 juin dernier émet un avis favorable au versement d'une subvention de 1 000 euros.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement de cette subvention dans les conditions susvisées. Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Au-delà de Champa Land, c'est une association qui organise également des matchs de football, des actions pour sensibiliser les enfants, par exemple au ramassage des déchets. Ils ont pas mal d'actions. Au-delà de Champa Land, il s'agit donc de subventionner l'association Champa Solidarity.

M. le Maire. - Je m'y suis rendu également et c'était effectivement très bien organisé, vraiment bien organisé. Il y avait je ne sais combien de bénévoles avec des gilets jaunes pour être reconnaissables. On pouvait acheter des jetons à l'entrée, tout un système était mis en place.

Mme Delacroix. - Il ne faisait pas beau l'année dernière et ils ont reçu 1 300 personnes, donc je pense qu'ils en ont reçu davantage cette année. C'était vraiment très bien organisé. À l'extérieur, il y avait la nourriture ; à l'intérieur, il y avait les jeux.

M. le Maire. - Il y avait même des balades en poney pour les enfants, c'était superbement bien organisé. Nous pouvons les aider.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Mme Delacroix. - Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour eux.

SIXIÈME COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES

8. Convention avec Côté Cour

L'association Côté Cour est une scène conventionnée Art, Enfance, Jeunesse, et participe au réseau de diffusion et d'éducation artistique créé par la Ligue de l'Enseignement de Franche-Comté. Depuis plusieurs années, la ville de Champagnole confie par convention à Côté Cour la diffusion de spectacles adaptés à chaque niveau scolaire.

La précédente convention établie en 2022 va arriver à son terme. Il convient de renouveler à présent cette action pour les trois prochaines années scolaires, soit jusqu'en 2028. Il s'agit de la programmation et l'organisation de spectacles vivants ayant une valeur artistique en direction des jeunes publics sur le temps scolaire.

Chaque année, entre mars et juin, un avenant complète la convention afin de préciser le nombre d'enfants concernés et le montant de l'aide financière prévisionnelle et annuelle de la commune. Cela correspond à une participation de 12 euros par place. L'Oppidum est également

mis à disposition.

La Commission Vie scolaire et périscolaire a émis un avis favorable en date du 23 juin 2025.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention selon les conditions susvisées. Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que les avenants permettant d'ajuster la participation financière en fonction du nombre d'enfants concernés.

M. Grenier.- Nous participons donc à hauteur de 12 euros sur 400 places. En général, il y a quatre spectacles, réputés de qualité. Ce sont des spectacles largement subventionnés, parce que le coût d'une place est de 43 euros, subventionné par la Ville, par le Département, par la Région et par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). L'APE (Associations de Parents d'Elèves) participe aussi souvent, contribue de quelques euros, ou la coopérative de l'école.

Nous rencontrons tous les ans, généralement à l'automne, la responsable, qui était Catherine RENAUD, mais elle nous a annoncé lors de notre dernière rencontre qu'elle quittait son poste. Elle est remplacée par Hélène FOURGEOT, que je n'ai pas encore rencontrée, mais que nous rentrons sûrement cet automne. Ce sont eux qui se déplacent, ils viennent à notre rencontre, ils nous présentent ce qu'ils ont fait, les spectacles qu'ils vont présenter, ils nous font un petit bilan. Ils font également une assemblée générale annuelle à Besançon, mais à laquelle nous ne nous rendons pas.

L'autre point de détail intéressant à retenir, c'est que des enseignants de Champagnole participent au comité de sélection des spectacles, donc nous sommes toujours à peu près en adéquation avec les niveaux scolaires. Au niveau de l'animation, c'est aussi une référence de qualité qu'un spectacle soit référencé Côté Cour.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour eux.

Questions diverses

M. le Maire.- Notre Conseil municipal touche à sa fin. Ce n'est pas une question diverse, mais j'ai une remarque à vous faire. Vous avez noté le retour parmi de nous d'Angélique, qui revient de son congé maternité et qui a repris le travail ce matin. Elle est arrivée toute souriante au Conseil ce soir.

Mme Delacroix.- Ce n'est pas le premier jour le plus facile.

M. le Maire.- Elle a recommencé par une grande journée. Merci à toi, Angélique.

Monsieur le grand argentier, nous ne t'avons pas entendu ce soir. Tout va bien ? Y a-t-il de l'argent dans les caisses ?

M. Jacquier.- De Champagnole !

(*Rires*)

M. le Maire.- Oui, ne parlons pas des caisses de l'État.

Mme Vernier-Thiémarde.- J'aurais voulu savoir si nous avons des informations par rapport à la fermeture du centre de soins.

M. le Maire.- J'ai eu au téléphone le directeur de Saint-Claude et j'ai vu la directrice de l'ARS, sachant qu'il s'agit de la fermeture du centre de soins des infirmières, qui ferme le 11 juillet, celles qui sont aux Pléiades.

Mme Vernier-Thiémarde.- Six infirmiers sont licenciés et deux personnels en plus.

M. le Maire.- Le centre ferme parce qu'il dépend de la mutuelle Amellis. Ils ont déjà fermé Saint-Claude et ils ferment le centre de Champagnole parce qu'il faisait un déficit d'environ 100 000 euros par an.

Je vous donne l'explication du directeur. Il est vrai que les infirmières à domicile en libéral travaillent au moins 10 heures par jour tellement c'est peu rémunéré. En l'occurrence, ce sont des employés d'un système associatif, donc je suppose qu'elles devaient travailler sept heures, soit 35 heures par semaine.

Mme Vernier-Thiémarde.- En général, elles commençaient à 6 heures du matin et finissaient à 13 ou 14 heures, puis elles prenaient des soins.

M. le Maire.- Disons que le système médical français est tellement peu rémunérateur à l'acte que cette structure coûtait 100 000 euros par an à la mutuelle, donc ils la ferment. J'ai rencontré la représentante locale de l'ARS (Agence Régionale de Santé) du Jura, Madame WANWANSCAPPEL, qui m'a dit que c'était une structure privée. Je lui ai demandé s'ils ne pouvaient pas faire un versement exceptionnel de 50 000 euros, mais elle m'a dit qu'à partir du moment où c'est une structure privée, l'ARS n'y intervient pas et n'y met pas un centime.

Le directeur m'avait dit que si l'ARS versait 50 000 euros, le centre pourrait peut-être continuer, mais à partir du moment où ils ne sont pas aidés et que ce n'est pas viable, ils sont obligés de fermer.

Mme Vernier-Thiémarde.- Sachant qu'un médecin à la retraite est envoyé par la Sécurité sociale, il vient une fois par semaine, mais il ne viendra plus s'il n'y a pas de secrétaire, c'est-à-dire que plus de 300 personnes vont se retrouver sans médecin. Ne me parlez pas de la Maison de Santé, parce qu'ils ne prennent plus personne.

M. le Maire.- Oui, ils sont saturés.

Mme Gobet.- La maison de Santé n'est plus au service de la population, il faut le savoir. J'ai une belle-fille qui est bien placée pour le savoir.

M. le Maire.- Que voulez-vous que je vous dise ?

Mme Gobet.- Oui, mais nous en sommes là aussi.

Mme Vernier-Thiémarde.- Un médecin venait toutes les semaines, mais le fait que cela ferme et qu'il n'y ait plus personne...

M. le Maire.- Le directeur de Saint-Claude m'a dit que le médecin venait une fois par

semaine et qu'il viendrait maintenant deux fois.

Mme Vernier-Thiémarde.- Non, c'est un autre médecin qui va venir, donc il y aura deux médecins, mais s'il n'y a pas de secrétaire, ils ne viennent pas.

M. le Maire.- Ce sont des enfants gâtés !

Mme Vernier-Thiémarde.- Les médecins de ville ont une secrétaire.

M. le Maire.- Un médecin de ville qui est tout seul n'a pas de secrétaire. Je suis désolé, ce n'est pas un motif.

Le directeur m'a dit : « Un médecin, deux jours », mais je ne sais pas s'il y en aura un ou deux.

Le directeur de la mutuelle a été plutôt rassurant, il a dit que les infirmières retrouveront du travail très facilement, aussi bien dans le public que dans le privé, ce qui est vrai, parce que nous en manquons. Peut-être que certaines en profiteront pour se mettre à leur compte.

Mme Vernier-Thiémarde.- Ce n'était que des infirmières à leur compte.

M. le Maire.- Elles sont employées par la mutuelle.

Mme Vernier-Thiémarde.- Au début, c'était les Sœurs qui avaient créé ce centre. Elles étaient infirmières avant.

M. le Maire.- J'ai appelé la mutuelle, j'ai vu l'ARS. La mutuelle m'a dit : « On est obligé de fermer financièrement » et l'ARS ne met pas la main à la poche. C'est bien regrettable, mais c'est ainsi.

Le centre fermera donc le 11 juillet. J'ai bien essayé que l'ARS mette la main à la poche, mais ils n'ont pas voulu en démordre. Je ne peux pas aller loin. J'ai essayé, je n'ai pas pu.

Avez-vous d'autres questions diverses ?

M. Dussouillez.- Ce n'est pas une question, mais une petite information. Au dernier Conseil municipal, nous vous avions annoncé le lancement du site internet rénové. Nous avons pris une dizaine de jours de retard, mais dès que tout sera finalisé, nous vous ferons un mail pour que vous puissiez découvrir la nouvelle structure de ce site, qui est beaucoup plus aéré, beaucoup plus connecté en dernière génération.

M. le Maire.- Nous avons hâte.

M. Dussouillez.- Ce sera toujours champagnole.fr.

M. le Maire.- Avez-vous d'autres questions ? (*Néant*)

Je vous informe que les prochaines dates du Conseil municipal sont les suivantes : 25 septembre ; 18 novembre pour le débat d'orientations budgétaires – déjà, alors que nous n'en sommes qu'au début du budget 2025 – ; 16 décembre pour le budget ; 10 février pour le dernier Conseil municipal du mandat. Il ne nous reste que quatre conseils, comme le temps passe vite.

Je vous rappelle le défilé du 14 juillet, où nous allons jusqu'à Belle-Frise. Il y aura la médaille des pompiers sur Belle-Frise avec la musique champagnolaise. Je vous ferai un discours

dans lequel je parlerai des élections des maires juste après la Révolution française. Ce sera d'un grand intérêt historique.

M. le Maire. - Merci à vous d'être venus et bonnes vacances, ainsi qu'aux personnes de la presse écrite.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 20 heures 50.

Le Secrétaire de Séance,

Victor POUX



Le Maire,

Guy SAILLARD



